LE PETIT JOURNAL



Avril 2011

CONTACT

Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi	**15 h 30 à 18 h 30**
Mercredi	**15 h 30 à 18 h 30**
Vendredi	**09 h 00 à 11 h 30**

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et
en cas d'urgence
vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

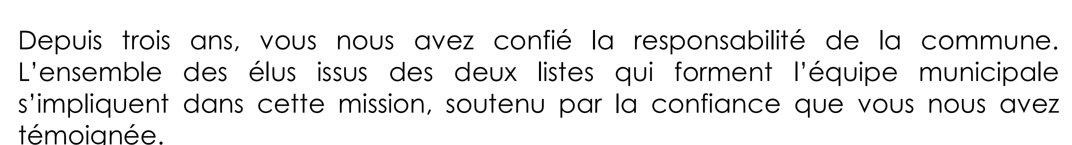
Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Serge Silvetti
06.79.79.94.67

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Romain Sismondini
06.08.23.93.32

LE MOT DU MAIRE



2008-2011, nous voilà à mi-mandat….

Depuis trois ans, vous nous avez confié la responsabilité de la commune. L'ensemble des élus issus des deux listes qui forment l'équipe municipale s'impliquent dans cette mission, soutenu par la confiance que vous nous avez témoignée.
Avant les élections, lors d'une réunion publique, nous vous avions donné la possibilité d'échanger avec nous sur notre projet.
Comme nous nous y étions engagé, un important travail de communication est réalisé après chaque conseil municipal dans notre « Petit Journal » et nos permanences du samedi matin nous permettent de rencontrer toutes celles et ceux qui le désirent.
C'est donc dans cet esprit de communication que je souhaite prendre le temps d'un bilan d'étape, en recueillant et répondant à toutes vos questions liées à la vie dans notre village. Aussi, avec les adjoints, et également avec tous les conseillers disponibles et volontaires, nous vous invitons à participer à une **réunion publique vendredi 15 avril 2011 à 20 heures à la salle des Fêtes**.
Nous reprendrons les engagements énoncés dans la profession de foi et vous inviterons à pointer les réalisations et les chantiers en cours… ou à ouvrir !

Vos observations, vos conseils, l'expression de votre mécontentement parfois, vos encouragements et propositions, nous sont nécessaires pour, avec humilité et volonté, poursuivre la gestion de notre commune à la hauteur de vos exigences.
Nous restons à votre écoute pour construire ensemble notre village dans lequel il fait bon vivre.

Bien cordialement et à très bientôt !

Louis KUTSCHRUITER
Maire

AGENDA

- **dimanche 10 Avril** : troc nature
- **lundis 4 et 11 avril** : animation violoncelle à l'école primaire
- **vendredi 15 avril** : réunion de mi-mandat
- **samedi 16 Avril** : une rose un espoir
- **dimanche 1er mai** : Meuse-Ancycles
- **dimanche 8 Mai** : vide grenier
- **dimanche 15 mai** : compétition de tir à l'arc
- **dimanche 22 mai** : concert de la chorale en l'église saint Symphorien + randonnée des Petits Anons
- **jeudi 14 Juillet** : fête républicaine
- **dimanche 4 Septembre** : 19ème trace de la Beholle

ETAT CIVIL



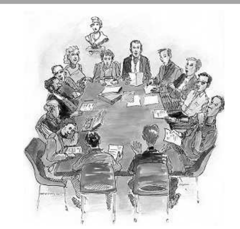
Naissances
aucune

Décès
aucun

Prochain conseil municipal

Vendredi 13 mai 2011
à 20 h 30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 18 MARS 2011



DELIBERATIONS

Comptes Administratifs

Monsieur le Maire fait lecture des comptes administratifs du budget général, du service des eaux et du C.C.A.S. Il se retire après avoir donné toutes les informations demandées.
Monsieur SILVETTI premier adjoint procède aux votes.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes administratifs comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Budget général :			
Fonctionnement :	258 389,89 €	317 354,07 €	+ 58 964.18 €
Investissement :	82 312,30 €	103 071,61 €	+ 20 759.31€
Service des eaux :			
Fonctionnement :	37 095,33 €	57 399,27 €	+ 16 303.94 €
Investissement :	22 704,37 €	27 241,00 €	+ 4 536,63 €
C.C.A.S :			
Fonctionnement :	4 459,54 €	4 500,00 €	+ 40,46 €

Affectation des Résultats :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les résultats cumulés d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

Budget général : Excédent cumulé fin 2010 :	212 604,00 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement	53 818.34 €
Affectation à l'excédent reporté :	158 785.66 €
Service des eaux : Excédent cumulé fin 2010 :	79 448,34 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement	7 514.64 €
Affectation à l'excédent reporté :	71 933,70 €
C.C.A.S : Excédent cumulé fin 2010 :	467,38 €
Affectation à l'excédent reporté :	467,38 €

Budgets primitifs :

Monsieur le Maire propose au conseil les différents budgets primitifs 2011,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les budgets primitifs comme suit :

	Dépenses	Recettes
Budget général :		
Fonctionnement :	427 685 €	268 900 € + 158 785 € résultat reporté
(dont virement à la section d'investissement 147 977 €)		
Investissement :	351 136 €	351 136 €
(dont déficit d'investissement reporté	53819 €)	
(dont virement de la section de fonctionnement		147 977 €)
Service des eaux :		
Fonctionnement :	145 313 €	73 380 € + 71 933 € résultat de fonct reporté
Investissement :	112 344 €	104 829 € + 7 515 € affectation aux réserves
C.C.A.S		
Fonctionnement :	6 067 €	5 600 € + 467 € résultat de fonct reporté

Le Conseil Municipal a décidé la programmation au budget général pour 2011 des travaux suivants :

- Frais d'études (Diagnostic accessibilité pour les bâtiments communaux, diagnostic énergétique salle polyvalente et étude avant projet pour création de deux logements dans le presbytère) 15 000 €
- Matériel informatique 1 300 €
- Cour école 28 100 €
- Travaux logements communaux 33 317 €
- Rénovation salle polyvalente 200 000 €

Subventions aux associations :
Il est proposé au Conseil de verser les sommes suivantes aux différentes associations : SLC : 1750 €, COS Verdun : 1200 €, ADMR : 700 €, ILCG : 140 €, association des Paralysés de France : 100 €, VTT ST Symphorien : 150 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

Vote des quatre taxes
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier le taux des quatre taxes communales qui reste à zéro.

Tarif CANTINE et GARDERIE :
Conformément à la convention passée avec l'entreprise INNOVA, fournisseur des repas, le prix du repas pour la cantine à été réévalué, soit : 3,90 € TTC.
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le prix fixé par INNOVA pour l'année 2010/2011, dit que ce tarif suivra l'évolution annuelle fixée par INNOVA. Le tarif de la garderie reste inchangé.

Convention avec la F.O.L et tarif centre de loisirs :
Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de renouveler la convention passée avec la Fédération des Œuvres Laïques pour le Centre de Loisirs sans Hébergement et de revoir le montant de la participation des familles.
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler la convention avec la F.O.L et de ne pas augmenter la participation des familles qui reste à 30 €/semaine pour Haudainville et à 35 €/ semaine pour Belrupt.

Dégrèvement sur facture d'eau :
Monsieur le Maire relate au conseil la demande faite par un habitant d'Haudainville pour l'octroi d'un dégrèvement sur sa facture d'eau suite à une importante fuite sur son installation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte qu'un dégrèvement soit fait par rapport au prix d'achat de l'eau par la commune et le prix de revente au consommateur. Le conseil demande également qu'un justificatif du SMATUV soit présenté, ce dernier ayant accordé un dégrèvement sur la part assainissement.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe le conseil du lancement de l'appel d'offre concernant la réhabilitation de la Salle Polyvalente ;
- Une régularisation administrative doit être engagée afin de reprendre certains terrains situés aux Fours à Chaux. En effet ces derniers auraient dus revenir à la commune lors de la dissolution du SIVOM ST AIRY.
- Intercommunalité : Monsieur le Maire fait part au Conseil des changements prévus par la loi du 16 décembre 2010 dans un cadre plus global de réforme des collectivités.
Sur le fondement des données de l'INSEE et des services de l'état, le Préfet doit élaborer le SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale) et le proposer à La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).
Une explication est donnée quant à la composition de la CDCI.
- Vie du village : préparation du vide grenier qui se déroulera comme d'habitude le 8 mai avec la fête des fleurs.
- Une information publique à mi-mandat de l'équipe municipale est prévue en avril.

Attention ! Avis aux jeunes passant des examens !
La mairie rappelle aux jeunes habitants de la commune qui vont bientôt passer des examens en fin d'année scolaire (CAP, BAC….) de na pas oublier de venir en mairie pour mettre à jour les papiers qui leurs seront demandés pour se présenter aux épreuves (carte d'identité, japd…)

LES TONDEUSES A GAZON

Le printemps est là, et avec le doux chant des oiseaux on va entendre de nouveau les ronronnements des tondeuses.
Voici quelques rappels concernant son utilisation :

Passer la tondeuse peut devenir une nuisance sonore pour votre voisinage et obéit à quelques restrictions.
La tonte du gazon est réglementée selon les jours et les heures.
La loi interdit d'utiliser des outils de jardinage ou autres engins bruyants en dehors de ces créneaux :

- **en jour ouvrable : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00,**
- **les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,**
- **les dimanches et les jours fériés: de 10h00 à midi**.

Utilisation de la tondeuse
Tondre le gazon ne doit pas être un sport à risques. Les accidents n'arrivent pas qu'aux autres !!!
L'utilisation de la tondeuse en toute sécurité répond à quelques précautions simples, mais à connaître absolument.
L'utilisation d'une tondeuse ne doit se faire qu'après lecture complète du manuel d'utilisation fourni par le constructeur, elle répond à quelques principes :

- Vérifiez que vous avez le droit de tondre ce jour-ci et à cette heure-là.
- Ne modifiez jamais les sécurités (poignée à contact) :
- Vérifiez que la surface à tondre ne comporte pas de pierres, de souches épaisses ou d'objets susceptibles de briser la lame (jouets, corde à linge, etc.).
- Éloignez les animaux et les personnes de votre surface de travail.
- Avec une tondeuse thermique : Portez un équipement minimum : gants, chaussures épaisses, casque antibruit ou bouchons d'oreilles.
- Avec une tondeuse électrique: N'utilisez que des rallonges électriques de bonne qualité que vous déroulerez **complètement** de leur enrouleur. Attention à ne pas passer sur le câble électrique avec la tondeuse en fonctionnement.
- Réglez la hauteur de coupe en fonction du terrain pour que la lame ne heurte pas le sol ou un obstacle.
- Si vous devez intervenir sur la lame ou le carter, **arrêtez le moteur et débranchez** le fil de bougie (moteur thermique) ou la rallonge (moteur électrique) avant toute intervention.

Conseils pour bien tondre sa pelouse
Tondre de l'herbe c'est le travail de votre tondeuse à gazon, mais vous devez savoir quand et comment tondre pour que votre gazon ne s'épuise pas.

- La hauteur de coupe doit être en rapport direct avec la destination de la pelouse.

Une pelouse rase de 2 à 3 cm de haut est esthétique mais supporte difficilement le piétinement. Alors que si vous souhaitez marcher et jouer sur votre gazon, la hauteur de coupe à respecter sera d'au moins 4 à 5 cm.
Si votre pelouse a une partie ombragée, laissez toujours un peu plus de hauteur dans les endroits à l'ombre.

- Ne passez pas la tondeuse sur une pelouse humide, mais attendez pour tondre un gazon sec. Cela évitera d'arracher l'herbe et de bourrer inutilement le bac de ramassage; le mulching serait quasiment inefficace sur de l'herbe mouillée.
- Pour la tonte de la pelouse il est préférable d'effectuer des bandes parallèles sur la longueur du terrain en recouvrant d'un ou deux centimètres la bande précédente. Pensez à tondre d'abord autour des arbres et des massifs avant d'entreprendre les allers-retours sur la pelouse, vous y gagnerez dans l'aspect final plus soigné.
- Si vous n'utilisez pas le mulching, ramassez l'herbe coupée grâce au bac de ramassage de la tondeuse.
- Au printemps, il sera peut être nécessaire de passer la tondeuse une fois par semaine en respectant la règle de tonte d'1/3 du brin.

En été, ou en période chaude, espacez les tontes et laissez la pelouse plus haute que d'habitude à 5 ou 6 cm.
En automne, laissez repousser davantage le gazon jusqu'à 6 à 7 cm.
En hiver, laissez végéter et entretenez votre tondeuse.

Pour plus de renseignement sur les tondeuses, consulter le site internet :
http://tondeuse.comprendrechoisir.com/comprendre/tondeuse-terrain

UN VILLAGE UN TALENT, Aymeric Chapelet

Haudainville et le vélo, une histoire d'amour.

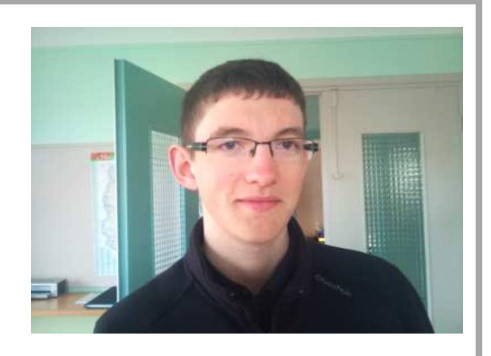
Outre de compter parmi ses associations un club de VTT (le VTT saint Symphorien et ses 30 licenciés), notre village peut être fier de posséder un grand nombre de cyclistes et vététistes amateurs qui parcourent chaque semaine beaucoup de kilomètres.

L'exemple d'Anthony Roux, (coureur professionnel dans l'équipe de '*la française des jeux*', licencié au club de Thierville) qui a vécu dans notre village et qui vient de boucler son 1er Tour de France est significatif.

Les jeunes pousses ne sont pas en reste. Ainsi Aymeric Chapelet (voir photo). Deux années seulement de vélo, et déjà les grands clubs de la région le sollicitent.

Après avoir goûté au rugby, et soutenu pas ses parents, vous le voyez souvent sur le macadam du village. Son jeune palmarès s'étoffe chaque jour un peu plus. Il a réalisé de nombreux accessits dans les courses sur route et en cyclocross dans la région. Il parcourt plus de 400 kilomètres par semaine avec un courage à toute épreuve. Scolarisé en terminale au lycée Vauban de Verdun, il prépare un baccalauréat qui lui ouvrira peut-être les portes d'une école d'ingénieur.

N'oublions pas non plus le jeune Victor Othmar qui, lui aussi suit le même chemin.



Aymeric Chapelet

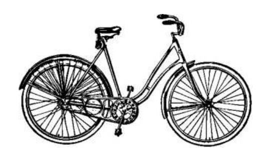


MEUSE-ANCYCLES

L'association Meuse Ancycles organise

le dimanche 1er Mai 2011

sa 21ème randonnée VTT des Hauts de Meuse.
Près de 150 cyclistes sont attendus et traverseront notre commune !



ANIMATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A L'ECOLE

Mathieu Leifer (voir photos), professeur de violoncelle au conservatoire de musique de la codecom de Verdun, effectuera deux animations les lundis 4 et 11 Avril autour du violoncelle en direction des élèves de notre école. Celles-ci seront peut-être le démarrage de futures vocations !





BONS DE FLEURS

Pour notre vide-grenier, il est rappelé à la population d'Haudainville que la commune aide les habitants du village à décorer leurs jardins, leurs parterres, leurs potées grâce à des bons de fleurs.
Ceux-ci sont à retirer en mairie (un bon par foyer). Ils permettent une réduction lors de l'achat de fleurs sur le vide-grenier et sont uniquement valables le jour du vide-grenier (en partenariat avec la société SODIPLANTE).

CONCERT EN L'EGLISE SAINT SYMPHORIEN

Le Conservatoire de la codecom de Verdun projette de faire un concert avec sa chorale, jumelée avec la chorale de Fains-Veel, **le dimanche 22 mai, en après-midi** en l'église Saint Symphorien d'Haudainville (sous réserve de l'accord du diocèse verdunois)

Le programme des chants n'est pas encore connu à ce jour ! Il s'agit du second concert de la chorale qui se tiendra sur notre commune.
Venez nombreux écouter et acclamer cette chorale d'une grande qualité dans un lieu synonyme de recueillement, de repos et de paix.

UN SPECTACLE EPATANT !



Jeudi 17 mars 2011 à 20h30 s'est tenu à la salle des fêtes d'Haudainville le spectacle « Mets-moi au trou petit gendarme... ».
Un spectacle de la Compagnie Mamaille, de et par Hélène Gehin et Ivan Gruselle (voir photo !)

Le public a répondu nombreux (près de 100 personnes) pour assister à ce spectacle épatant mis sur pied grâce à l'association Transversale de Verdun !
Gaieté, gauloiseries, humour, légèreté, jeux de mots, qualité des décors, de la musique et des éclairages ! Tout était réuni pour faire de ce spectacle un grand moment. Joué par deux artistes à l'immense talent, qui, sans se prendre au sérieux, ne font pas oublier tout le travail effectué en amont pour monter une telle pièce (ils ont écrit les textes, les chansons et la musique !!!), ils ont permis au public de découvrir l'opérette. L'opérette en 2011 est un genre théâtral en voie de disparition ! Pari réussi donc car le public a été conquis et a été sous le charme de ce couple désopilant.
Vivement le prochain spectacle !

10ème VIDE-GRENIER

Notre 10ème vide-grenier se tiendra sur la commune **le dimanche 8 Mai 2011 de 5h à 18h**. Mis sur pied par les membres de la commission « vie du village » et par les associations du village, celui-ci se déroulera dans les principales rues du village (à savoir : la rue grande, la rue de la Chise et la rue des prés en totalité).
La circulation et le stationnement dans ces rues seront strictement interdits par arrêté municipal. Il est demandé aux riverains, comme chaque année, de bien vouloir prendre leurs dispositions. Des places de parking sont disponibles près du local technique de la commune (rue de Butry, à côté du garage Renault !)
Près de 125 exposants étaient présents le 8 mai 2010, la foule et les bonnes affaires sont attendues pour cette édition 2011 ! (Avec le soleil !)
Pour les exposants : n'oubliez pas de vous inscrire en mairie !

UNE ROSE UN ESPOIR SUR HAUDAINVILLE LE SAMEDI 16 AVRIL 2011 DANS L'APRES MIDI !

Chaque année, au printemps, les motards sont invités à participer à une grande collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer. Le temps d'un weekend, ils enfourchent leurs engins quelle qu'en soit la cylindrée, pour rejoindre les organisateurs de l'opération « Une rose un espoir ». S'ils n'ont pas de passagers, des volontaires viennent compléter les binômes. En cortège, les équipes sillonnent ensuite la campagne, parcourant chaque village, annonçant au passage leur arrivée à grands coups de klaxon. Des bénévoles accompagnent les convois, guident les équipages dans les communes et fournissent les précieuses roses stockées dans les véhicules. Les motards emmènent leurs passagers porteurs de roses et d'urnes de collecte, de rue en rue, de maison en maison.

A chaque fois c'est la même chose, une fois la grille ouverte, les marches montées, la porte s'ouvre « Bonjour, c'est l'opération une rose un espoir, les motards ont du cœur, nous collectons des fonds qui seront reversés à la ligue contre le cancer. Pour cela nous vous proposons une rose contre un don de deux euros minimum, mais l'on peut donner bien plus ! ». Rares sont ceux qui refusent, et bien souvent c'est l'urne garnie et le sourire aux lèvres, que le passager rejoint sa bécane… pour recommencer plus loin et plus loin encore.
Les kilomètres s'alignent pour la bonne cause.
Une Rose Un Espoir c'est aussi un grand rassemblement de la solidarité et de la camaraderie, une occasion entre copains motards de faire un bout de chemin pour soi mais surtout pour les autres, pour les malades qui espèrent…
La Rose est une expérience peu ordinaire, des témoignages d'amitiés reçus, de ceux qui ont souffert ou souffrent encore de la maladie ou de la perte d'êtres chers ; des sourires satisfaits de bien des gens au fond des campagnes qui ont été touchés de ne pas avoir été oubliés, des fous rires complices, des émotions vécues entre nouveaux amis soudés par la volonté de participer à une grande cause.…
Venez nous rejoindre, partager l'expérience…





REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La loi n° 2010 – 1563 du 16 décembre 2010 portant **réforme des collectivités territoriales** a été publiée au Journal Officiel du 17 décembre 2010. Une importante circulaire du ministre de l'intérieur datée du 27 décembre 2010, présente aux préfets les principaux changements apportés par la loi du 16 décembre 2010 de réformes des collectivités territoriales, s'agissant en particulier de l'intercommunalité.
Ainsi la loi vise le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre, de rationaliser le périmètre des E.P.C.I. à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation par la suppression des syndicats intercommunaux devenus obsolètes.
Les conseillers territoriaux institués par l'article 1er de la loi n° 2010 – 1563 citée plus haut, prendront le relais en mars 2014. Les conseillers territoriaux qui siègeront à la fois au Conseil Régional et au Conseil Général de leur département d'élection, seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.
La loi a institué le principe de l'élection au suffrage universel direct des délégués des E.P.C.I. à fiscalité propre, dans le cadre des élections municipales pour toutes les communes dont le Conseil Municipal est élu au scrutin de liste. Le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale prévoit, à ce stade, pour les élections municipales un abaissement du seuil de scrutin de liste de 3 500 habitants à 500 habitants.
Les délégués communautaires seront donc élus pour la première fois au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales de mars 2014.
L'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), a eu lieu le 15 mars 2011.
Composition de cette commission : 7 sièges pour le collège des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (401 habitants) ; 5 sièges pour le collège des 5 communes les plus peuplées ; 5 sièges pour le collège des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département autres que les cinq communes les plus peuplées ; 17 sièges pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; 2 sièges pour le collège des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes.
Le schéma de coopération intercommunale (SDCI) sera établi dans chaque département au vue de l'évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants. Les objectifs du SDCI sont notamment de supprimer les enclaves et discontinuités territoriales, recouvrir la totalité du territoire d'EPCI à fiscalité propre, constituer des EPCI à fiscalité propre de plus de 5000 habitants, définir des territoires pertinents et cohérents (Ceux-ci pourront être appréhendés à partir des entités définies par l'I.N.S.E.E : bassin de vie, unités et aires urbaines….), rationaliser les structures et de diminuer de façon significative le nombre de syndicats et syndicats mixtes, accroître et rééquilibrer la solidarité financière en veillant à une intégration fiscale plus poussée.
Le SDCI sera envoyé aux conseils communautaires et municipaux dès le mois de mai (avant consultation de la CDCI) et sera strictement identique à celui présenté pour information lors de la séance d'installation de la CDCI (au plus tard le 30 avril).

Dans cette réforme des collectivités territoriales votée fin 2010, il est également proposé aux communes contigües qui le souhaitent de fusionner pour former des communes nouvelles.
Les communes nouvelles verraient le jour, soit :

- A la demande de l'ensemble des conseils municipaux
- A la demande de 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres du même EPCI à fiscalité propre, représentant plus de 2/3 de la population totale de celles-ci
- A la demande de l'organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre, en vue de la création d'une commune nouvelle en lieu et place de toutes ses communes membres
- A l'initiative du Préfet de Département

Dans les 2 dernières hypothèses, la création est également subordonnée à l'accord des 2/3 des conseils municipaux des communes intéressées, représentant plus des 2/3 de la population totale de celles-ci.
La portée de cette loi et les modifications que son application va comporter, doivent impérativement prendre en considération le contexte financier très contraint que vont subir, pour les années à venir, l'ensemble des collectivités territoriales.
Différentes hypothèses de restructurations sont mises à l'étude en matière financière comme en termes de fonctionnement et de représentativité.

1er « TROC NATURE »

La journée « troc nature » aura lieu dans la cour de l'école :

Dimanche 10 avril 2011 de 10h à 13h

Elle a pour but d'échanger différents produits et accessoires du jardin ou du verger et d'établir une rencontre entre passionnés du jardinage.

Cette journée permettra l'échange de différents produits tel que :

Boutures, plants, outils de jardinage, vêtements, graines de fleurs ou de légumes, semis, recettes, produits réalisés (confitures, conserves, etc.…)

Ne jetez pas vos plants d'éclaircissement ou vos vieux outils, donnez leur une seconde chance.
Pour tout renseignement appelez Alain Simonin

Rappel !

OÙ ADRESSER LE REGLEMENT DE VOS FACTURES D'EAU, DE CANTINE ET GARDERIE ETC.

La trésorerie de Dieue ayant été regroupée avec la Trésorerie de Verdun, vous devez adresser votre règlement au :

Centre des Finances Publiques, secteur DIEUE
Trésorerie de Verdun
Rue Roland Dorgelès B.P 10730
55107 VERDUN CEDEX

En ce qui concerne les factures d'eau, nous avons demandé à VEOLIA de bien indiquer cette nouvelle adresse sur les factures.
Nous espérons que cette demande sera bien prise en compte lors de la prochaine facturation.

Tir à l'arc

Dimanche 15 Mai se tiendra une compétition régionale de tir à l'arc sur le terrain de foot du village. Arc traditionnel ou arc à poulie ; tous les descendants de Guillaume Tell de la région teindront tournoi sur un site qui est reconnu et apprécié de tous !
Trait et carreau sur le terrain de foot ! un beau spectacle en perspective, ouvert au public et gratuit !

PROPRETE DE LA VOIE PUBLIQUE !

Il est rappelé à toute la population que le dépôt de papiers, de prospectus, de livres exotiques divers, de papiers d'emballage, de cartons etc… sur la voie publique est strictement interdit ! Le législateur a écrit en ce sens et voici un extrait du texte officiel.

Les voies et espaces publics doivent être tenus propres.

Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure desdites voies. En sus des conditions figurant par ailleurs dans le présent règlement, ils doivent respecter les prescriptions ci-après :

99-2 - mesures générales de propreté et de salubrité.

Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit*, sauf autorisation spéciale, sur toute partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter les ordures ou résidus de toute nature.*

Il est également interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter, sur tout ou partie de la voie publique ainsi que dans les édifices ou édicules d'utilité publique ou sur les bancs des rues et des promenades, tous papiers, imprimés ou non, journaux, prospectus, cartonnages, boîtes, enveloppes, emballages divers et généralement tous objets ou matières susceptibles de salir ou d'obstruer tout ou partie de la voie publique.

Il est interdit d'apposer des inscriptions ou des affiches, papillons, prospectus ... autres que ceux réglementaires et nécessaires à la circulation sur les revêtements de la voie publique et sur tous les ouvrages qui en dépendent, sauf dans certaines conditions prévues par la réglementation en vigueur (1).

Il est rappelé également qu'il est strictement interdit de souiller ou salir les propriétés privées ne relevant pas du domaine public, les contrevenant s'exposant là aussi à des poursuites policières et/ou judiciaires.
Pour la propreté et la beauté de notre village, respectons-nous les uns les autres !

Rappel !

Concours de poubelles peintes !
N'oubliez pas de décorer vos poubelles et de les sortir afin que la commission puisse les voir !



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.
Directeur de publication : Mr Louis Kutschruiter, Maire de la commune.
Rédacteurs : Mr Romain Sismondini – Melle Valérie Ciré – Mme Sandra Prot - Mr Denis Waxweiler.